



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

16/01/2014

Dossier complet le

16/01/2014

N° d'enregistrement

F09314P0010

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une aire de grand passage

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAN OUEST PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. RENE RAIMONDI - Président du SAN

RCS / SIRET

2 4 1 3 0 0 1 7 7 0 0 1 1 1

Forme juridique

E.P.C.I

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40 aire de stationnement ouverte au public	Aire de grand passage permettant l'accueil d'une centaine de caravane

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la réalisation d'une aire de grand passage qui permettra de répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes (environ une centaine de caravanes) pour se rendre ou revenir de grands rassemblements traditionnels. La durée de séjour sera courte : 1 à 3 semaines. La période d'utilisation du site sera principalement concentrée du printemps à la fin de l'été. L'aménagement est sommaire, l'essentiel sera de fournir une surface suffisante et un accès routier. Ce projet permettra de répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé en 2011.

Un merlon et une haie végétale seront créés; Le nivellement restera très léger (terrassment sur une moyenne de 8cm au maximum). Dans la mesure du possible, le ré engraissement sera favorisé au terrassment. Un simple débroussaillage sera réalisé.

le terrain sera laissé au naturel de manière à favoriser la repousse de la végétation du site.

4.2 Objectifs du projet

Cette aire mettra à la disposition des gens du voyage des aménagements sommaires qui leur permettront de s'installer dans le cadre d'éventuelles manifestations. Elle permettra l'accueil temporaire d'une centaine de caravanes pendant environ 3 semaines.

La période d'utilisation du site sera principalement concentrée du printemps à la fin de l'été.

La gestion et l'entretien de cette aire sera communale. Un gardien, agent communal, présent sur site assurera les entrées et les sorties des caravanes. L'entretien du merlon, des espaces verts sera assuré par la commune. La collecte des déchets se fera par la régie intercommunale des déchets Ouest Provence.

Une étude de faisabilité réalisée en juillet 2008 a fait ressortir les sites les plus favorables à l'implantation de cette aire de grand passage. Ce site a été choisi du fait de sa desserte facile depuis la RN 1569 direction Fos et depuis l'ancienne route de Fos à Istres.

Le projet se situant sur un emplacement réservé de l'Etat pour la réalisation de l'A56.

Cet aménagement a un caractère provisoire en attente du projet d'autoroute. Un autre emplacement (ER 88) a été réservé dans le PLU en vue d'un nouvel aménagement.

Cet emplacement d'une surface de 34 347 m² disposera de mêmes aménagements que l'emplacement provisoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les aménagements consisteront en la création d'une plate-forme non artificialisée praticable par tout temps et d'arbres assurant un ombrage suffisant, de 3 coins propres disposant d'un point d'eau, de containers poubelles et de cuves de récupération des eaux vannes d'un volume de 70 m³ chacune.

Le terrain sera légèrement penté en direction d'un fossé existant côté voie SNCF afin de récupérer en cas de ruissellement intense les eaux de pluie. (la majorité de ces eaux sera traitée par infiltration naturelle sur le terrain. (pas d'imperméabilisation du terrain)

Le terrain sera clos par une clôture (à minima 15m du talus SNCF), un merlon d'environ 2m de hauteur, ainsi qu'une haie de cyprès et son arrosage intégré seront mis en place chemin du Moutonnier. Un fossé de 80*80cm sera établi afin d'assurer la mise en sécurité d'un pipeline TOTAL présent en limite de parcelle.

Les travaux de clôture seront réalisés depuis la parcelle projet. (aucune intervention sur le domaine SNCF)

Ils consisteront en la réalisation de plots béton permettant la pose de poteaux de 2 m de hauteur et d'une clôture rigide de type gantois.

Les mesures de protection vis à vis du pipeline ont été vues et validées avec le concessionnaire.

De manière générale, toutes les prescriptions des réseaux de concessionnaires présents sur site ont été vues dans le cadre des déclarations travaux produites et les servitudes respectées.

Une plate-forme béton sera créée pouvant accueillir un mobil-home ainsi que les apports en électricité, eau et téléphonie pour la mise en place de ce mobil-home. La durée des travaux est estimée à 2 mois environ.

Ils seront phasés de la manière suivante : débroussaillage générale du site, nivellement léger du terrain (comprenant la réalisation du merlon, du fossé...), réalisation des coins propres...

Plusieurs réseaux de concessionnaires sont présents sur site. Les préconisations et servitudes liées à la présence de ces réseaux ont été prises en compte (voir réponses des déclarations travaux réalisées).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion (Entretien du merlon et des espaces verts : haie, arbres, ... des coins propres) de l'aire sera à la charge de la commune.

Les modalités d'exploitation n'ont pas encore été fixées.

Les cuves de récupération des eaux grises et noires (70m³ chacune)

seront vidangées régulièrement en fonction de l'occupation du site

(certainement par le biais d'un contrat avec une entreprise extérieure).

Les containers de déchets ménagers seront vidés régulièrement par la régie de collecte des déchets de Ouest Provence.

La période d'utilisation du site sera principalement concentrée du printemps à la fin de l'été.

Le caractère de cet emplacement étant provisoire, à terme, le site sera restitué en son état naturel en attendant l'éventuel projet d'autoroute.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Pas d'autres procédures administratives

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'une superficie de 2 ha dont environ 5500 m ² de zone boisée qui ne seront pas défrichés. le terrain fera l'objet d'un débroussaillage simple. Il n'y aura pas de zone artificialisée.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Moutonnier
Route du Moutonnier
ISTRES

Parcelle K440

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 9' 5" 7 Lat. 43° 4' 8" 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

ISTRES

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Zone naturelle de garrigue et zone boisée

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

PLU approuvé en juin 2013

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Zonage Nv : Zone destinée à l'accueil des gens du voyage

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La parcelle est grevée de l'emplacement réservé n°1 au bénéfice de l'Etat, intégré dans la DTA, pour la création de la A56 et ses échangeurs.

Cependant, les services de la sous-préfecture ont donné leur accord suite à différentes réunions intervenues sur ce dossier, pour la création d'une aire de grand passage sur ce site en prévoyant dans le PLU un nouvel emplacement réservé à cet effet.

Cette demande a été prise en compte dans le PLU (ER n°88).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non **5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité d'une zone ZNIEFF de type II (voir plan annexé)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etang de Berre Le projet n'est pas concerné.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	limite de parcelle NATURA 2000 : Crau centrale Crau sèche Site d'Intérêt Communautaire FR09301595 (voir plan annexé)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'eau potable.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création du merlon sera réalisée par la récupération de la terre en excédent lors du nivellement léger du terrain et en majorité de la terre extraite pour la création du fossé. Des compléments minimes pourront être apportés de l'extérieur.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront très limités : le nivellement sera léger (moyenne de 8cm au maximum). Il n'y aura pas de défrichement de réalisé dans la zone boisée. Le chantier sera de courte durée (2 mois) et l'occupation du site temporaire. la zone sera maintenue la plus naturelle possible.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au § 2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est prévu dans le PLU. la zone ne sera pas artificialisée. les aménagements sont légers (nivellement léger, pas de défrichage, ...)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois récupérateurs d'eaux grises et noires (70 m3 chacun) sont prévus sur site et seront vidangés régulièrement. (gestion communale : certainement un contrat d'entretien par une entreprise extérieure)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une ligne de chemin de fer. La clôture du projet sera située à minima 15m du talus SNCF, 13m de la parcelle K442)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'éclairage sur site hormis un éclairage solaire dirigé vers le sol permettant de visualiser l'entrée de l'aire.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des containers seront mis à disposition avec des systèmes de collecte des déchets réalisés par la régie intercommunale des déchets du SAN Ouest Provence</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux à réaliser sont légers et n'engendreront pas une transformation totale du site. L'activité ne générera pas d'éventuelle pollution ou de modification notoire du site.

Les travaux n'engendrent pas d'imperméabilisation du site (sol naturel), seule la portance va être traitée pendant les travaux.

Les arbres en bonne santé seront conservés. Et ceux dont l'état de santé ne le permettent pas seront remplacés.

Seul un débroussaillage sera réalisé.

Le site restera le plus naturel possible. (pas de toilettes même chimiques, pas d'électricité hormis pour le mobil-home)

Au vu de ces éléments, le projet ne présente que des enjeux limités.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe)	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Programme de l'opération - Carte Natura 2000 - carte ZNIEFF - Extrait du zonage (Plan et règlement de la zone Nv) - récépissé des déclarations travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

ISTRES le, 14/01/2014

Signature

M. RENE RAIMONDI
Président du SAN OUEST PROVENCE